

Après son départ à la retraite, nous apprenons par le pêcheur, à qui nous demandons de continuer à nous vendre son poisson, qu'il ne nous l'a jamais vendu, il nous le donnait.

Quel goujat. L'adjudant se mettait notre argent dans la poche !

La vie dans ce village est particulière. Elle est comparable à celle d'une petite île. Avec ses trois mille cinq cents habitants, on apprend rapidement à connaître les particularités de chacun. On y a une vie sociale qui permet de côtoyer beaucoup de monde et de tisser des relations amicales en dehors du contexte professionnel. Il vaut mieux être vigilant, la nature humaine fait que nombreux sont ceux qui se rapprochent de vous par intérêt. Il faut faire preuve de discernement, détecter et éliminer de son entourage les hypocrites et ne garder que les personnes les plus sincères.

Cela existe partout, pas seulement à Salin-de-Giraud. Quand vous faites le métier de gendarme, vous êtes systématiquement la personne à fréquenter. Dans ma carrière, mes vrais amis ne m'ont jamais rien demandé. S'ils écopaient d'une amande, ils la payaient sans même m'en parler. D'autres, que je qualifie de simples relations, et ils sont nombreux, n'hésitent pas à me solliciter pour tenter d'obtenir une faveur.

Avant de quitter cette unité, je passe le permis Mer. C'est l'administrateur des affaires maritimes lui-même, affecté à Martigues, qui vient régulièrement jusqu'à Salin-de-Giraud pour dispenser des cours à une vingtaine de gendarmes venus de plusieurs unités de la compagnie de Arles.

Le jour des épreuves je suis malade, mais je me présente tout de même.

Je réussis l'examen malgré les mauvaises conditions dans les-

quelles je me trouve, et me voici titulaire du permis mer, catégories A et B.

LES-MÉES

Je découvre une autre région, d'autres lieux, d'autres gens et d'autres mentalités.

En arrivant dans ce département des Alpes-de-Haute-Provence, je n'imagine pas un seul instant que je ne le quitterai plus.

Le premier août 1992, je suis donc affecté à Les-Mées en qualité d'adjoint au commandant de brigade. Mais surprise ! En arrivant, je suis informé que l'un des gendarmes de la brigade a été promu au grade de Maréchal-Des-Logis-Chef, sans mutation, juste avant mon arrivée. Plus ancien dans le grade, c'est donc lui qui prend la fonction d'adjoint. J'aurais pu faire un recours administratif, ma fonction d'adjoint est bien stipulée sur mon ordre d'affectation. Mais s'agissant d'un gendarme ancien, à quelques mois de la retraite, j'accepte la situation.

Il me fait savoir que n'ayant que six mois à travailler avant son départ à la retraite, il me laisserait agir en qualité d'adjoint, bien qu'administrativement il soit le détenteur de cette fonction.

Nous sommes une équipe de huit. Le commandant de brigade (Adjudant), deux Maréchaux-Des-Logis-Chefs (dont moi), trois Gendarmes et deux Gendarmes-Adjoints.

J'étais loin d'imaginer la charge de travail qui m'attendait ici. Il existe une petite délinquance locale très chronophage.

Durant les cinq années passées dans cette affectation, en

excluant mes quartiers libres, mes repos et mes permissions, il ne s'est pas passé un seul jour sans intervention.

La brigade a en charge les communes de Les Mes, Malijai, Peyruis et Ganagobie. Mis à part Ganagobie, tout petit village où il ne se passe jamais rien, les autres communes nous donnent du fil à retordre. À chaque vague d'arrestations dans une commune, le calme revient pour quelques mois, mais la délinquance des deux autres localités prennent le relais, et ainsi de suite. Les interventions sont souvent dues à des faits de bandes. Trafics de drogue, vols de voitures, vols à la roulotte, cambriolages, sont les principaux événements à gérer, sans compter les problèmes sociaux, les nombreux différents familiaux et les problèmes récurrents d'alcoolisme. En la matière, les familles et les multirécidivistes sont bien identifiés. Le travail de gendarme consiste de plus en plus à faire du social. Nous sommes les premiers intervenants et interlocuteurs dans la sphère familiale. Nous devons gérer des situations bien souvent inextricables, en faisant preuve de beaucoup d'écoute et d'imagination pour démêler ou apaiser des conflits très compliqués. Les services sociaux ne sont pas toujours à la hauteur de nos attentes. Lorsque des situations compliquées nécessitant leur intervention immédiate leurs sont signalées, dans bien des cas, il n'y a pas de suivi, notamment en dehors des horaires de travail ou les week-ends. Dès lors qu'ils sont informés par la gendarmerie, ils considèrent que les gendarmes peuvent gérer ces situations.

Les cas sont nombreux et différents. Je n'en citerai qu'un, révélateur de mon propos. Lorsque les gendarmes sont amenés à interpeller les parents alcoolisés, violents, et dangereux, il faut bien prendre l'enfant en charge. Si les services sociaux ne le font pas, que faire du mineur ? Il est impossible de le garder à la brigade, sans pouvoir le nourrir, le surveiller, ou lui fournir un couchage.

Pour autant, il faut bien se débrouiller et la solution est souvent longue et difficile à trouver.

Pendant une période d'environ une année, j'étais le seul OPJ de la brigade. Le chef ancien a pris sa retraite, et le commandant de brigade est détaché en OPEX (opérations extérieures) en ex-Yougoslavie.

J'ai donc le commandement de l'unité en plus de la charge judiciaire. Les dossiers s'accumulent. J'ouvre un porte-documents pour chacun d'eux, et même en se chevauchant, ils occupent toute la largeur de mon bureau. Je les traite les uns après les autres, dans l'ordre d'ancienneté ou d'importance.

Mais si je gère la situation, c'est aussi grâce à une équipe de gendarmes très performants, qui en plus de leurs dossiers personnels, me secondent avec brio dans mes enquêtes.

L'ambiance est formidable. Il règne un esprit de camaraderie incroyable, on s'entraide, on se serre les coudes, on avance tous ensemble.

Quelques faits me laissent plus de souvenirs que d'autres, surtout parce que je les ai instruits moi-même. J'ai donc été marqué par différentes affaires, dont un meurtre.

Un homme ne supportant pas la séparation tire un coup de fusil dans l'abdomen de sa femme. L'enquête par elle-même n'a pas de grand intérêt, la culpabilité du mari étant établie dès le début. Cependant, cette affaire est la première qui me conduit à témoigner en Cour d'Assises. En ma qualité de directeur d'enquête, je suis appelé à la barre. J'aurai plusieurs fois l'occasion de renouveler cette expérience au cours de ma carrière, mais cette fois est la première. Je suis assez impressionné par le caractère solennel des

débats. Après m'avoir fait décliner mon identité et m'avoir fait jurer de dire toute la vérité et rien que la vérité, le président me dit :

« on vous écoute ».

Je m'attendais à une série de question sur les faits et sur mon enquête. Il n'en est rien, c'est à moi de relater l'affaire comme je l'ai vécue. Surpris, je balbutie un peu au début, puis je reprends la maîtrise de ma narration.

Je l'ai dit, la culpabilité de l'accusé ne fait aucun doute. Généralement, dans ces cas-là, les avocats n'ayant que peu d'arguments de défense, attaquent la procédure elle-même. C'est bien ce qui se produit. Il souligne le fait que dans mon procès-verbal de transport sur les lieux, le même enquêteur arrive sur la scène du crime à deux moments différents, avec une heure d'intervalle. Il relève un vice forme et demande l'annulation de ce procès-verbal, sachant que tous les éléments de preuve y figurent.

Si j'ai balbutié à l'entame de mon propos, c'est avec aplomb et sûreté que je réponds. Il s'agit en fait de deux gendarmes qui portent le même nom, l'un étant affecté dans mon unité, l'autre à la brigade des recherches. De plus, les prénoms sont différents.

C'est au tour de l'avocat de bafouiller. Toute sa défense est basée sur cette pseudo-erreur, il demande le renvoi pour préparer une nouvelle stratégie.

Le président l'informe qu'il ne va pas renvoyer l'affaire au prétexte qu'il aurait mal lu les procès-verbaux !

Mon témoignage recueilli, je suis libéré. Je préfère toutefois rester dans la salle d'audiences comme spectateur, parmi le public, afin de connaître l'issue des débats et le jugement qui sera rendu.

Ma plus grosse enquête dans cette unité est relative à un trafic de drogue qui m'a pris la plupart de mon temps pendant plus de huit mois. Mais les résultats sont à la hauteur de mon investissement et

celui de mon équipe. J'organise « une planque » qui permet de photographier et filmer des transactions sur la place de Les-Mées, autour de laquelle plusieurs terrasses de bars sont installées.

J'ai la chance de disposer d'un appartement vide très bien situé au premier étage d'un bâtiment, dont la propriétaire a bien voulu le mettre gratuitement à ma disposition. J'installe une caméra sur pied dont l'objectif est dirigé vers la place, alors qu'une autre partie est surveillée physiquement, appareil photographique en main, par moi-même ou l'un de mes gendarmes.

L'un des objectifs à surveiller est un couple habitant dans le même bâtiment. Une après-midi, me tenant dans l'entrebâillement du volet de la porte-fenêtre, j'entends une petite fille parler au pied de l'immeuble. Il me semble reconnaître la voix de l'enfant de ce couple. J'ouvre un peu plus les volets pour regarder en bas. Je ne me suis pas trompé, mais en manipulant les volets, l'un d'eux a grincé. Le papa lève la tête et me voit. Bien sûr, il me reconnaît c'est ce qui s'appelle « se faire détroncher ». Je le vois faire le tour de la place, s'arrêter aux terrasses des bars et parler avec les personnes présentes. Systématiquement, les gens lèvent la tête dans ma direction. Je peste et je m'en veux. Je viens de me priver de l'une des investigations les plus fructueuses de mon enquête. Je sais qu'à partir de cet instant, les heures sont comptées. Les personnes soupçonnées vont savoir que nous sommes « dessus », il va falloir agir vite pour éviter la disparition des éléments de preuves.

Ces constatations conjuguées à des écoutes téléphoniques ont permis de structurer un gros réseau très hiérarchisé, puis d'aboutir à de multiples interpellations. Au total, vingt-sept personnes sont impliquées.

Je demande rapidement les moyens nécessaires aux arrestations à ma hiérarchie. J'organise une réunion et je prépare un ordre

d'opération à destination de chaque équipe d'enquêteurs, et de soutien.

Le jour J, une partie des arrestations (douze au total) se fait au cours de l'opération « pénitents », nom donné en référence aux célèbres rochers surplombant le village.

Cette intervention a fait grand bruit dans la localité. Avec une soixantaine de gendarmes dans les rues dès six heures du matin, cette opération n'est pas passée inaperçue. La presse locale en a d'ailleurs largement fait l'écho.

La tête du réseau est condamnée à dix ans de prison (dont cinq avec sursis) et à une interdiction de séjour en France, s'agissant d'un ressortissant étranger.



GROUPEMENT DE GENDARMERIE

Opération « Pénitents »

Après une enquête minutieuse et de longue haleine (un an), la compagnie de gendarmerie de Digne a déclenché le 16 septembre dernier, l'opération « Pénitents » destinée à procéder au démantèlement d'un réseau de trafic de drogue qui sévissait sur la ville de Les Mées

CETTE enquête, n'a véritablement débuté que dans le courant du mois de novembre avec le regroupement de plusieurs renseignements concernant des consommateurs qui fréquentaient régulièrement la place du village de Les Mées. Les gendarmes de la brigade locale, chepaunés dans l'enquête primaire par le chef Eric Camusso, ont continué pendant près de trois mois à collecter d'autres renseignements sur ces agissements et sur leurs auteurs, ce qui permettait très tôt d'identifier un certain nombre d'entre eux.

Les six mois suivants, les enquêteurs de la brigade de Les Mées ont, avec le concours des militaires de la brigade de recherches de Digne et celle d'Oraison, procédé à de nombreuses surveillances : filatures, photos...

Celles-ci ont permis de structurer le réseau et d'identifier les dealers locaux.

Dès 6 heures du matin, ce lundi 16 septembre, une importante opération, baptisée « Pénitents » puisque son



Le Capitaine Thibaut Labourel et le Chef Eric Camusso, lors de la présentation de cette enquête à la presse

noyau se concentrait sur la Ville des mées, célèbre par ses non moins célèbres Pénitents, était déclenchée.

Les arrestations prévues ont nécessité la présence sur le terrain d'une soixantaine de militaires de la gendarmerie, compte-tenu du risque de disparition de certaines preuves avec la participation active de toutes les unités de la Compagnie de Digne, les brigades de recherches de Digne et Marseille, la brigade de Château-Arnoux, les équipes cynophiles de Digne, Marseille, Aix et Salon, de même que l'équipe légère d'intervention de l'escadron de gendarmerie mobile de Digne.

Interpellations

A l'issue de cette opération, douze personnes étaient interpellées simultanément à Les Mées, l'Escale, Digne et Marseille et les perquisitions effectuées aux domiciles de celles-ci ont permis de

découvrir, hormis les divers objets habituellement utilisés par les toxicomanes, quelques grammes d'héroïne pure, plus de 100 g de résine, des feuilles séchées et des graines de cannabis en quantité non négligeable, ainsi qu'une importante somme d'argent.

Les jours suivants, d'autres consommateurs et usagers-revendeurs ont été interpellés, portant le nombre des arrestations à 24 personnes. Parmi elles, 5 ont été incarcérées pour cession de stupéfiants, dont un mineur, 4 mises en examen et placées sous contrôle judiciaire pour usages, détention, transport et 12 mises en examen et laissées en liberté.

Parmi elles, des gens déjà connus comme consommateurs et d'autres qui ont franchi le pas en devenant dealers. Comme l'a très justement souligné le Capitaine Labourel "parmi les dealers, on retrouve souvent

des personnes qui ne sont poursuivies que pour cession de stupéfiants. Ce sont à mon sens les plus dangereuses..."

C'est tout bien sûr des saules-douanes qui s'évaluent à la tonne, mais dans le « maillage » de ces réseaux, il faut noter que le type d'opération « Pénitents » arrive en fin de parcours et qu'elle ont à remonter une filière qui fonctionne selon une technique particulière, à savoir véhiculer la drogue en petite quantité à la fois, mais à des rythmes réguliers.

Reste que cette opération, qui fait suite à celles effectuées en décembre 1995 à Barcelonnette et en mars dernier à Digne, démontre que la gendarmerie poursuit son effort dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupéfiants et qu'elle n'hésite pas à mettre en œuvre d'importants moyens d'investigation pour démanteler les réseaux implantés dans le département.

Paule BOUNAT

Stupéfiants : 24 interpellations dans l'opération « Pénitents »

L'opération « Pénitents » — du nom des célèbres rochers méens au pied desquels se situait l'essentiel du trafic de stupéfiants — a été déclenchée lundi 16 septembre par la gendarmerie.

Cette opération a été la conclusion d'une année d'enquête minutieuse, destinée à procéder au démantèlement d'un réseau de trafic de drogue. Autant dire que la discrétion était de rigueur dans une si petite commune.

Les gendarmes qui ont investi lundi les rues des Mées ont été nettement moins discrets — 80 hommes de toutes les unités de la compagnie de Digne ; les BR de Digne et Marseille ; la brigade de Château-Arnoux ; les équipes cynophiles de Digne, Marseille, Aix et Salon ; l'équipe légère d'intervention de l'escadron de gendarmerie mobile de Digne — qui ont effectué des perquisitions aux Mées donc, mais aussi à L'Escalé, Digne et Marseille où, dans un premier temps, ont été interpellées douze personnes.

A leur domicile, les gendarmes ont découvert quelques grammes d'héroïne pure ; de la résine, des feuilles séchées et des graines de cannabis (un peu plus de 100 g), divers objets utilisés par les dealers, et quelque 10 000 F d'argent liquide.

Ce n'est peut-être pas énorme, mais non négligeable. D'ailleurs, le capitaine Labourel, commandant la compagnie de Digne, précise : « Notre technique est d'aller chercher peu, mais souvent ».

Cinq mandats de dépôt

Mardi et mercredi, d'autres consommateurs et usagers-revendeurs ont été interpellés, portant le nombre des arrestations à vingt-quatre personnes au total, parmi lesquelles cinq ont été incarcérées, quatre mises en examen et placées sous contrôle judiciaire, et douze mises en examen et laissées en liberté.

Toutes pour divers motifs : cession, usage, détention, transport... Parmi elles — dont quelques dealers récidivistes — un mineur de 17 ans et demi a été incarcéré.

L'enquête avait débuté en novembre 1995, avec le regroupement de plusieurs renseignements concernant les consommateurs qui fréquentaient régulièrement la place du village des Mées. Durant trois mois, les gendarmes de la brigade locale ont collecté des renseignements sur certains agissements et sur leurs auteurs.

Au cours des six mois suivants, les enquêteurs des Mées et leurs collègues de la brigade d'Oraison, avec le concours de la brigade de recherches de Digne, ont procédé à de nombreuses surveillances et filatures, qui ont permis de structurer le réseau et d'identifier les dealers locaux.

Cette opération fait suite à celles effectuées en décembre 1995 à Barcelonnette, et en mars dernier à Digne.

Voilà qui vient porter un sérieux coup à l'un des quelques réseaux implantés dans le département.

M.-F. B.



Dans une autre affaire, je suis à l'origine de l'identification de l'auteur de plusieurs vols à main armée. Il a eu la malencontreuse idée de venir braquer la caissière de l'Intermarché de Les-Mées. C'était sans savoir qu'il allait tomber sur un enquêteur minutieux,